

MÂCON

Affaire Bacot : mère et fille s'affrontent par avocats interposés

Mis en cause respectivement pour des faits supposés de violences et de viol dans le livre coécrit par Valérie Bacot, la mère et le frère de cette dernière la poursuivent, ainsi que l'éditeur de l'ouvrage, pour diffamation publique. L'audience s'est déroulée ce lundi au tribunal de Mâcon, en l'absence de la prévenue comme des parties civiles.

Un avocat lyonnais face à une avocate parisienne. Deux journalistes dans la salle et quasiment pas de public. Ce lundi après-midi au tribunal judiciaire de Mâcon, on était très loin de la déferlante judiciaire, médiatique et populaire qui, en juin dernier, avait submergé le procès de Valérie Bacot pour assassinat devant la cour d'assises de Saône-et-Loire.

L'audience qui s'est tenue ce lundi avait pourtant pour toile de fond le dramatique parcours de Valérie Bacot, condamnée pour avoir tué son mari mais érigée en symbole des violences conjugales, voire de l'oppression patriarcale.

« Ma cliente, qui vit encore à La Clayette, éprouve toujours un grand sentiment de honte. »

Me Thomas Fourrey, avocat de Joëlle Aubague

Joëlle Aubague, la mère de Valérie Bacot, ainsi que son grand frère, estiment être victimes de diffamation en raison de deux passages de *Tout le monde savait*, le témoignage publié quelques semaines seulement avant le procès d'assises. Dans un pas-



La prévenue et les deux parties civiles étaient représentées par leurs avocats à l'audience de ce lundi à Mâcon. Photo d'illustration JSL/Ketty BEYONDAS

sage du livre, la mère est décrite comme alcoolique et violente. Sa fille assure notamment qu'elle l'aurait sévèrement frappée avec un martinet, allant même jusqu'à la poursuivre avec un couteau à la main. Dans un autre chapitre, Valérie Bacot évoque un épisode dans lequel son frère l'aurait forcée à pratiquer une fellation, alors qu'elle n'était âgée que de 6 ans.

« Mes clients ont eu leur honneur sali »

Les propos tenus dans l'ouvrage, selon les parties civiles, ont porté atteinte à leur honneur et à leur réputation. « Ma cliente, qui vit encore à La Clayette, éprouve toujours un grand sentiment de honte, a résumé son avocat Me Thomas Fourrey. Joëlle Aubague, qui a passé un très mauvais quart d'heure lors de son audition par la cour d'assises, n'a certes pas suffisamment pris la mesure des actes de Daniel Polette, ni suffi-

samment protégé sa fille. Mais ce qui lui est reproché dans le livre remonte à l'enfance de Valérie Bacot. Quant à son frère, à présent père de deux enfants, il se retrouve accusé d'avoir violé sa sœur. Mes clients ont eu leur honneur sali, ils ont énormément souffert du tribunal médiatique. »

« De la mémoire à la vérité, le chemin est difficile »

Le procureur de la République Éric Jallet n'a pas requis de peine,

« Dans *Tout le monde savait*, elle raconte sa vie, analyse comment elle avait vécu son enfance, son adolescence, sa rencontre avec son futur agresseur... C'est sa vérité. »

Me Lorraine Gay, avocate de Valérie Bacot

puisque le parquet n'était pas à l'origine des poursuites. Celles-ci ont été déclenchées par citation directe, à l'initiative des parties civiles, avant les assises. Le représentant du ministère public a pourtant pris la parole, puisqu'il était le seul à avoir participé au procès d'assises. « Ce livre est un témoignage, mais de la mémoire à la vérité, le chemin est difficile. Les éléments mémoriels n'ont pas de supports factuels clairs et précis. Ce livre était destiné à préparer l'audience d'assises, et les avocates de Valérie Bacot

Un livre publié avant le procès

Fait plutôt rare, Valérie Bacot a publié un livre autobiographique quelques semaines seulement avant d'être jugée par la cour d'assises de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône. Elle y raconte le calvaire subi dans le cadre de sa vie conjugale. Elle avait d'abord été abusée sexuellement dans son adolescence par Daniel Polette, qui était alors son beau-père. Sous emprise, elle s'était ensuite installée avec lui au village de Baudemont, après la sortie de prison de son agresseur. Battue, isolée de son entourage, elle était contrainte de se prostituer par celui qui était devenu son mari. Ce sont des passages de cet ouvrage, mettant en cause Joëlle Aubague et son fils Christophe Bacot, qui selon eux les diffament. L'éditeur du livre, Arthème Fayard, est également poursuivi.

l'ont emmenée sur ce terrain-là. » En défense, Me Lorraine Gay avance que « la citation directe en amont du procès d'assises était une procédure bâillon qui avait pour but d'empêcher Valérie Bacot de s'exprimer librement. Dans *Tout le monde savait*, elle raconte sa vie, analyse comment elle avait vécu son enfance, son adolescence, sa rencontre avec son futur agresseur... C'est sa vérité. »

Pour chacune des parties civiles, Me Thomas Fourrey a chiffré à 5 000 € le montant des dommages et intérêts. Des sommes qui sont réclamées à l'éditeur du livre, Fayard, et non à Valérie Bacot elle-même.

Le tribunal rendra sa décision le 25 novembre prochain.

Damien VALETTE

Une tragique chronique judiciaire et familiale

■ 25 octobre 2021 : procès de Valérie Bacot et de son éditeur pour diffamation.

■ Juillet 2021 : Joëlle Aubague, la mère de Valérie Bacot, attaque en justice pour injures une Jurasienne, responsable de publication d'un groupe Facebook "Soutiens à Valérie Bacot". Selon son avocat, les propos tenus sur le réseau social sont de nature injurieuse. La requête en référé est rejetée par le tribunal. Entretemps, la page du groupe a été fermée.

■ 21 au 25 juin 2021 : Valérie Bacot est jugée pour l'assassinat de son époux Daniel Polette. Après un procès d'une intensité rare, couverte par de nombreux médias nationaux et internationaux, elle est condamnée à quatre ans de prison dont un ferme. Elle ressort libre de la cour d'assi-



Après le verdict aux assises en juin dernier, Valérie Bacot (ici entourée de ses avocates) est ressortie libre. Photo d'archives JSL/Catherine ZAHRA

ses, la partie ferme étant couverte par la détention provisoire.

■ Mai 2021 : quelques semaines

en amont de son procès d'assises, Valérie Bacot publie un livre, *Tout le monde savait*.

■ Décembre 2019 : deux des fils de la victime, ainsi que l'ex-petit ami de la fille, qui avaient partici-

pé à enterrer le corps de Daniel Polette, sont condamnés à des peines avec sursis par le tribunal pour enfants de Mâcon.

■ 2 octobre 2017 : Valérie Bacot, trois de ses enfants ainsi qu'un ami sont interpellés. Le corps de Daniel Polette est découvert. Valérie Bacot est mise en examen pour assassinat. Après une année de détention provisoire, elle est remise en liberté dans l'attente de son procès.

■ 29 mai 2017 : le meurtre est révélé à la gendarmerie de Digoin, par un membre de l'entourage de Valérie Bacot.

■ 13 mars 2016 : dans une clairière au bord d'une route de Champigny, Daniel Polette, le mari de Valérie Bacot, est tué d'une balle dans la tête tirée à bout portant. Le corps est enterré dans un bois à La Clayette.